

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

Tonnerre, le 6 octobre 2006

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 5 OCTOBRE 2006 – Tonnerre RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Étaient présents :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Eric COQUILLE	Maire de Perrigny-sur-Armançon
Michel DELPRAT	Président du S.I.R.T.A.V.A. et de la C.L.E.
Gilles de MONTALEMBERT	Président du Syndicat des Eaux de Semur-en-Auxois
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges
2^{ème} collège : Usagers, riverains, organisations professionnelles, associations	
Jean-Marie BARTALSKI	UFC – Que Choisir de Bourgogne
Bernard VIRELY	Vice-président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics	
Carine COHEN	D.D.E. de l'Yonne
Fabien RAVENNE	D.D.E. de l'Yonne
Pierre TOUZAC	Agence de l'Eau Seine Normandie

Étaient excusés :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Georges FRIEDRICH	Maire de Cheny
Raymond HARDY	Maire de Tonnerre
Michel LHUILLIER	Maire d'Athie

Assistait également :

Julie ANIEL, animatrice du S.A.G.E.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2006

Le Bureau valide le compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 juin qui a été rédigé le 21 juin et envoyé le 31 juillet.

2) Etat d'avancement de l'élaboration du S.A.G.E. et bilan des réunions de travail

Après avoir analysé les tendances passées et actuelles via l'état des lieux et le diagnostic, le S.A.G.E. est entré dans une phase prospective au travers de la 3^{ème} séquence du processus d'élaboration.

Cette 3^{ème} séquence appelée « Tendances et Scénarii » consiste :

- ↪ à identifier le scénario tendanciel à l'horizon 2015/2020 d'évolution des usages et des activités et de leurs impacts sur les ressources et les milieux du bassin versant ;
- ↪ puis à définir des scénarii alternatifs de gestion et d'aménagement.

L'organisation de cette séquence, calquée sur celle qui a permis de valider les orientations du S.A.G.E., a été la suivante :

- Une **première réunion dite « méthode »** s'est tenue le 8 septembre à Ancy le Franc. Elle a permis d'adopter, au préalable et par tous les membres des groupes, la démarche à suivre pour élaborer et valider les tendances et scénarii. Au cours de cette réunion, les propositions inscrites dans le document préparatoire ont donc été validées. Un débat a de nouveau été ouvert concernant l'articulation entre le S.A.G.E., le S.D.A.G.E. et la D.C.E. Certains participants ont exprimé leur crainte que les démarches soient menées de front sans concordance. Les services de l'Etat ont confirmé que les travaux du S.A.G.E. permettent d'apporter un éclairage local aux réflexions du S.D.A.G.E. et de la D.C.E.
- **Deux réunions ont été organisées par secteurs** le 28 septembre à Montbard (le matin pour l'amont du bassin, l'après-midi pour l'aval). Les deux tableaux de synthèse des tendances, préalablement rédigés par l'animatrice, ont servi de bases de travail et ont été examinés au cours des réunions. Les participants ont néanmoins estimé que le rythme de travail au cours de la réunion du matin n'a pas permis de valider les documents en bonne et due forme. Dix jours supplémentaires ont donc été accordés afin que les documents soient étudiés de manière plus approfondie et que l'animatrice recueille les éventuelles remarques complémentaires. En parallèle, quelques compléments doivent rapidement être apportés par l'animatrice aux tableaux de synthèse pour que ces documents soient validés définitivement.

De ce cycle de réunions, le bilan suivant est dressé :

- ↳ La **participation à ces réunions a été relativement limitée** : 14 personnes à la réunion du 8 septembre ; autour de 10 personnes aux réunions du 28 septembre. Très peu d'élus ont répondu présents aux invitations : entre 3 et 5 par réunion. Une des raisons peut être la technicité des réunions. Le Bureau décide donc que les prochaines dates de réunions de travail devront être clairement annoncées lors de la réunion du 26 octobre à tous les membres de la C.L.E.
- ↳ La question du **découpage des groupes de travail** se pose une nouvelle fois. Il n'est aujourd'hui pas question de revenir aux groupes thématiques. Toutefois, le découpage par secteurs géographiques accentue le risque de discordances entre les décisions prises par l'amont puis par l'aval ; surtout lorsque les mêmes tendances générales ont dû être validées successivement par les deux groupes.

3) Organisation des réunions et méthodologie de travail pour le dernier trimestre 2006

Le Bureau valide le calendrier joint en annexe.

Concernant la validation des Scénarii puis du Choix de la stratégie, le Bureau fait le choix d'organiser des réunions de travail où sera invité l'ensemble des membres de la C.L.E. Le Bureau considère en effet que le découpage des groupes par thématiques puis par secteurs géographiques n'est plus opportun. Compte tenu de l'importance stratégique de ces deux étapes, ces réunions de travail devront donc rassembler tous les membres de la Commission.

Le Bureau sera éventuellement réuni au début du mois de décembre s'il est nécessaire de réfléchir, préalablement à la réunion de travail de janvier, à la méthodologie de validation du choix de la stratégie.

4) Préparation de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 26 octobre

La proposition suivante d'ordre du jour est approuvée :

① **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin [5 minutes]**

② **Présentation des propositions d'action des cabinets d'études Hydratec et JR Malavoi dans le cadre de l'étude « Dynamique fluviale et régulation hydrologique » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de l'Armançon) [50 minutes]**

30 minutes seront consacrées à la présentation des propositions d'action de l'étude P.A.P.I. « Dynamique fluviale et régulation hydrologique » réalisée par Hydratec / Malavoi dans le cadre du P.A.P.I. de l'Armançon. Un débat suivra d'environ 20 minutes.

Le Bureau propose de cibler les conclusions importantes à aborder dans leur exposé :

- Concernant la partie « Dynamique fluviale », pourront être présentés (et surtout argumentés) :
 - les secteurs qui ont fait l'objet d'une cartographie de l'espace de mobilité puis le protocole de gestion qui en découle ;
 - le projet pilote d'effacement d'ouvrages hydrauliques ;
 - le projet pilote de renaturation sur l'Armanche.

- Concernant la partie « Régulation hydrologique », il s'agira :
 - d'expliquer le concept de ralentissement dynamique ;
 - de justifier le choix des ouvrages écrêteurs en lit mineur et de présenter les scénarii d'action ;
 - de présenter le protocole de gestion de la ripisylve.

③ **Validation du rapport diagnostic (2^{ème} séquence de l'élaboration du S.A.G.E.)** *[15 minutes]*

Le 26 juin dernier, la C.L.E. a validé les cartes de synthèse du diagnostic : les atouts et les contraintes ainsi que les orientations du S.A.G.E. Le rapport diagnostic avait également été envoyé mais n'avait pas pu être examiné dans la mesure où quelques corrections devaient encore être intégrées.

La version finale du rapport diagnostic sera donc envoyée aux membres de la C.L.E. Le 26 octobre prochain, le rapport devra être validé.

④ **Etat d'avancement des tendances et scénarii (3^{ème} séquence de l'élaboration du S.A.G.E.)** *[10 minutes]*

Il s'agira de présenter le travail accompli depuis le 26 juin dernier : l'examen en groupes de travail des tendances (en septembre) et l'élaboration en cours des scénarii.

⑤ **Calendrier et organisation du travail pour le dernier trimestre 2006** *[15 minutes]*

Le calendrier et l'organisation du travail pour le dernier trimestre de cette année seront présentés.

⑥ **Etat d'avancement des actions de communication du S.A.G.E.** *[15 minutes]*

Un point sera fait sur l'avancement des différentes actions de communication du S.A.G.E. : le logo, la lettre d'information, les panneaux d'information, le site internet.

⑦ Présentation du S.D.A.G.E. et de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau [20 minutes]

Le Bureau convient qu'il est prématuré de présenter, à la prochaine réunion de la C.L.E., le programme de mesures élaboré sur le bassin de l'Armançon dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau

Il s'agira donc de présenter et d'expliquer l'application de la D.C.E. et la révision du S.D.A.G.E., ainsi que leur articulation avec le S.A.G.E.

⑧ Etat d'avancement de la procédure d'ajustement du périmètre du S.A.G.E. [5 minutes]

Les membres de la C.L.E. seront être informés que la procédure de modification du périmètre du S.A.G.E. est en cours. Lors de la dernière réunion de la C.L.E., il avait en effet été proposé d'examiner le cas de 14 communes en limite du bassin de l'Armançon.

Un courrier a été envoyé aux M.I.S.E. des trois départements pour avis. Dès réception de ces avis, le Président de la C.L.E. sollicitera le Préfet de l'Yonne pour arrêter le nouveau périmètre du S.A.G.E.

⑨ Questions diverses

5) Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Si nécessaire, le Bureau se réunira au début du mois de décembre afin de réfléchir à la méthode de validation du choix de la stratégie.

Si cette réunion ne s'imposait pas, la prochaine réunion se tiendra courant du mois de février, avant la réunion de la C.L.E.

Le Président,

Michel DELPRAT